

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 08 février 2016 – 20 heures 15
Mairie de MONTLEBON

Conseillers

En exercice	19	L'an deux mille seize, le 08 février,
Présents	16	Le Conseil Municipal de Montlebon s'est réuni à la salle du Conseil,
Votants	18	après convocation légale, sous la présidence de Mme Catherine
Absents	03	ROGNON, Maire, pour la session ordinaire du mois de février.

Date de convocation : 03/02/2016

Présents : M. Y. BARTHOD, M. F. BEZ, M. R. BINETRUY, M. P. DEJARDIN, M. JL. DUFFAIT, Mme L. GAIFFE, Mme P. JOUFFRAY, Mme E. JULLIARD, Mme MJ. KACZMAR, Mme N. LIMOGES, Mme S. POLAT, M. JL. PUGIN, Mme C. ROGNON, Mme MP. ROUGNON-GLASSON, Melle A. SAUGE, M. D. SCHALLER.

Absents excusés : M. P. ANDRE, Mme S. ARNOUX (procuration à Mme S. POLAT) et M. J. GARREAU (procuration à Mme C. ROGNON).

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil ; Mme N. LIMOGES ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

A 20h20, Madame le Maire déclare la séance ouverte.

20160208-01 Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 11 janvier 2016

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal l'approbation du procès-verbal de la séance du 11 janvier 2016. Après en avoir délibéré, Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

20160208-02 Décisions prises par le maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT

- ❖ Passation le 25/01/2016 d'un marché d'un montant de 252,00 € HT avec l'entreprise C2M, sise à LORAY, pour l'achat d'un aspirateur pour l'accueil de loisirs.

20160208-03 Proposition d'une convention avec le club de foot pour l'entretien des terrains de sport

Monsieur Jean-Luc PUGIN explique au Conseil Municipal que les commissions Sports et Associations, et Finances ont étudié les coûts d'entretien des terrains de sport de Montlebon : terrain en herbe et terrain synthétique.

L'entretien du terrain en herbe, pour la tonte, est à la charge de la commune. Le coût estimatif pour une saison de matchs (environ 4 heures de travail par semaine sur 6 mois) est de l'ordre de 2 500,00 € TTC (machine, carburant, heures du personnel communal).

Suite à la réalisation du terrain synthétique, la société ART DAN, titulaire du lot 02 gazon synthétique, clôtures, agrès dans le marché de travaux, a estimé l'entretien du nouveau terrain de sport à environ 2 200,00 € HT par an, soit 2 640,00 € TTC (billes et nivelage).

Le Football Club Morteau Montlebon reçoit chaque année une subvention d'un montant de 7 000,00 € pour essentiellement l'entretien en désherbant chimique et traçage du terrain en herbe. Cette subvention est maintenue et fera l'objet d'une délibération spécifique lors du vote du Budget Primitif 2016.

Il est proposé d'établir une convention avec le Football Club Morteau Montlebon, afin de définir les responsabilités de chacun :

- Entretien du terrain de sport synthétique à la charge du FCMM.
- Entretien de la tonte du terrain en herbe à la charge de la commune de Montlebon.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DONNE son accord pour l'établissement d'une convention fixant les responsabilités matériel et financière d'entretien du terrain synthétique à la charge du Football Club Morteau Montlebon et celles de la tonte du terrain en herbe à la charge de la commune de Montlebon.
- DIT que le Football Club Morteau Montlebon fournira à la commune, dès qu'il en aura connaissance, le planning des matchs des différentes saisons, afin que le personnel communal puisse planifier les interventions de tonte du terrain.
- AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention.

20160208-04 Contribution financière pour une extension du réseau public de distribution d'électricité

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la contribution financière présentée par la société ERDF pour l'extension du réseau public de distribution d'électricité en date du 12/01/2016.

Les travaux concernent l'extension du lotissement Champ Prouvet sur les trois parcelles privées de la succession de Monsieur Norbert BOUCARD. Le chantier se situe au 1 rue du Liseron sur la commune de Montlebon.

La contribution financière à la charge de la commune et versée à la société ERDF, porte sur les travaux d'extension hors du terrain d'assiette de l'opération et réalisés par ERDF en sa qualité de maître d'ouvrage. Son montant s'élève à 6 274,75 € HT, soit 7 529,70 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DONNE son accord pour la participation financière de la commune à l'extension du réseau ERDF pour les parcelles privées de la succession BOUCARD au lotissement Champ Prouvet, pour un montant de 6 274,75 € HT, soit 7 529,70 € TTC.
- AUTORISE Madame le Maire à signer le document d'accord de la contribution financière.
- DIT les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2016 à l'article 21534 Réseaux d'électrification.

20160208-05 Avancement de grade : fermeture du poste d'Adjoint Technique 2^{ème} classe de 29,50 heures hebdomadaires et ouverture du poste d'Adjoint Technique 1^{ère} classe de 29,50 heures hebdomadaires

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de l'acceptation du dossier d'avancement de grade de Madame Annie NARDIN lors de la Commission Administrative Paritaire du 25 novembre 2015 du Centre de Gestion du Doubs.

L'avancement de grade dans la Fonction Publique Territoriale, permet l'accès à un grade supérieur à l'intérieur dans un cadre d'emploi.

Mme NARDIN, Adjoint Technique 2^{ème} classe, peut prétendre à l'avancement pour le grade d'Adjoint Technique 1^{ère} classe à compter du 04 mai 2016.

Il convient donc :

- De clôturer le poste permanent actuel de l'agent, Adjoint Technique 2^{ème} classe de 29,50 heures hebdomadaires.
- De créer le poste permanent d'Adjoint Technique 1^{ère} classe de 29,50 heures hebdomadaires.
- De nommer par arrêté Mme Annie NARDIN sur le poste d'Adjoint Technique 1^{ère} classe de 29,50 heures hebdomadaires à compter du 04 mai 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE la clôture du poste d'Adjoint Technique 2^{ème} classe permanent de 29,50 heures hebdomadaires.
- DECIDE l'ouverture du poste d'Adjoint Technique de 1^{ère} classe permanent de 29,50 heures hebdomadaires.
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Communal 2016 à l'article 64111.

20160208-06 Renouvellement de l'opération Cartes Avantages Jeunes

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le Centre Régional d'Information Jeunesse (CRIJ) sollicite la municipalité pour reconduire l'opération de vente de Cartes Avantages Jeunes auprès des jeunes de 0 à 30 ans résidants sur la commune.

Pour cette nouvelle édition, le Conseil régional augmente le tarif de vente de la carte de 1 €, soit 8 € le coût unitaire et achetée 7 € en cas de participation financière d'un minimum de 1 € par la municipalité.

Madame le Maire rappelle que la Carte Avantages Jeunes sur la commune de Montlebon est vendue depuis l'édition 2011/2012 selon les caractéristiques suivantes :

Edition	Coût unitaire acheté	Prix unitaire vendu	Nb de cartes achetées	Nb de cartes vendues	Nb de cartes non vendues
2011/2012	6 €	4 €	200	200	0
2012/2013	6 €	4 €	200	187	13
2013/2014	6 €	4 €	200	200	0
2014/2015	6 €	4 €	200	185	15
2015/2016	6 €	4 €	200	189 à ce jour	-

Madame le maire propose que l'opération soit reconduite pour l'édition 2016/2017, à charge au Comité Communal d'Actions Sociales de fixer les modalités de vente pour l'édition 2016/2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DONNE son accord pour reconduire l'opération de vente de Cartes Avantages Jeunes pour l'édition de septembre 2016 à août 2017.
- DIT que les membres du CCAS fixeront, lors du Budget Primitif 2016, les modalités de vente de la carte : prix de vente unitaire, participation financière unitaire de la collectivité et nombre de cartes totales mises à la vente.

20160208-07 Demande de l'association La Ronde de l'Espoir pour l'édition 2016

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier de l'association La Ronde de l'Espoir en date du 26 janvier 2016 et relative au passage le 10 septembre prochain, de la 26^{ème} édition de la course cycliste sur le territoire communal. L'événement est organisé chaque année en partenariat avec la Ligue Contre le Cancer Comité du Doubs.

La commune de Montlebon a la possibilité de montrer son soutien à l'association soit par une subvention, soit par la mise en place d'une collation. Pour l'édition 2015, la commune avait reversé les bénéfices de la buvette organisée lors du Forum des Associations qui se tenait le même jour que la course cycliste.

La commune ne souhaitant pas effectuer de Forum des Associations chaque année, il est proposé que pour l'édition 2016 une collation soit offerte aux participants. Il sera également proposé aux organisateurs, de mettre en place une collecte de fonds toute la journée sur la place des Minimes en faveur de la lutte contre le cancer.

Après en avoir délibéré, la décision est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

20160208-08 Modification des commissions municipales

Sur proposition de Madame Lydia GAIFFE, il est proposé au Conseil Municipal de fusionner les Commissions Communication Information et Tourisme & Aménagement. La Commission Tourisme n'a que peu d'activités pour le moment alors que la Commission Communication aurait besoin de plus de soutien.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DONNE son accord pour fusionner les Commissions Communication Information et Tourisme & Aménagement.
- DIT que la nouvelle commission ainsi installée s'intitule Commission Communication & Tourisme.

- DIT que les membres qui la composent sont :
 - Responsable de commission : Monsieur Fabien BEZ
 - Membres de la commission : Monsieur Yohann BARTHOD
 - Monsieur Jean-Luc DUFFAIT
 - Madame Lydia GAIFFE
 - Madame Patricia JOUFFRAY
 - Madame Elsa JULLIARD
 - Madame Nathalie LIMOGES
 - Madame Sebahat POLAT
 - Monsieur Jean-Luc PUGIN
 - Madame Marie-Pierre ROUGNON-GLASSON

DIVERS**20160208-09 Calendrier de la préparation budgétaire 2016**

DATES	TYPE DE REUNION	OBJETS
Lundi 22/02/2015 à 20h15	Conseil Municipal	Marché de travaux de réhabilitation de l'aile est du Cloître
Lundi 29/02/2016		Retour des éléments des commissions auprès de la mairie
Lundi 29/02/2016 à 20h15	Commission Scolaire élargie	Réflexion sur l'école numérique
Jeudi 03/03/2016 à 20h15	Commission Finances	Préparation budgétaire
Lundi 07/03/2016 à 20h15	Conseil Municipal	Approbation des Comptes de Gestion et Comptes Administratifs 2015
Mercredi 23/03/2016 à 20h15	Conseil Municipal	Débat d'Orientation Budgétaire
Vendredi 08/04/2016 à 19h30	Conseil Municipal	Approbation des Budgets Primitifs 2016 avec affectations de résultats et taux d'imposition, suivi d'un repas à 20h45 au Meix Lagor (élus et agents)

20160208-10 Orientation des actions de communication pour l'année 2016

Monsieur Fabien BEZ propose aux membres du Conseil Municipal de décider d'une ligne directrice pour les outils de communication pour l'année 2016.

Après discussion, il est proposé les orientations suivantes :

- Un seul numéro de « L'actu belmontoise » à paraître en juin avant les vacances d'été, avec plus de pages
- Un bulletin municipal à conserver pour le début de l'année. Le contenu sera à revoir
- La page Facebook de la commune
- Le site internet de la commune

L'organisation de réunions publiques dans le cadre de l'aménagement de la traversée du village, se fera conjointement avec la Commission Voirie.

20160208-11 Téléthon 2016

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suivant le plan de rotation de l'organisation du Téléthon dans le Val de Morteau, l'édition 2016 devrait se dérouler sur le territoire de Montlebon.

Après discussion entre les membres du Conseil Municipal, il est proposé d'accepter l'organisation du Téléthon sous les conditions suivantes :

- Soumission de l'organisation et du pilotage de la manifestation par une association de Montlebon.
- Organisation d'un événement centré sur le partage d'un moment simple et convivial autour d'étales d'alimentation. Les moyens techniques et humains devront rester abordables à l'échelle communale.

La décision est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

La séance est levée à 21h30.

**Le Maire
Catherine ROGNON**

